

Cuir & Savoir-Faire un dispositif apprécié des entreprises

Pour faire face à la raréfaction des compétences, suite aux départs en retraite, à l'absence de cursus de formation initiale adaptés ou encore aux difficultés de recrutement de personnel formé, CTC et les fédérations professionnelles des secteurs cuir-chaussure-marroquinerie-ganterie se sont mobilisés fin 2019 en créant le dispositif d'aide Cuir & Savoir-Faire. La filière cuir considère que l'initiative Cuir & Savoir-Faire répond à un enjeu stratégique majeur pour les entreprises de notre filière.



LE DISPOSITIF CUIR & SAVOIR-FAIRE

Financé par CTC, ce dispositif est accessible à toutes les entreprises membres, à jour du règlement de leur taxe fiscale auprès de CTC. Cuir & Savoir-Faire combine financement et accompagnement, autour de savoir-faire "métiers", en lien avec la conception et la fabrication de produits de la filière, ainsi que les classements et les tris des peaux et cuirs. Un appui particulier est proposé aux entreprises de moins de 50 salariés. Les entreprises françaises de sous-traitance peuvent également en bénéficier, sous couvert d'un accord formel de l'entreprise membre de CTC donneuse d'ordres.



Lancé en fin d'année 2019, la dynamique Cuir & Savoir-Faire s'est intensifiée en 2020 avec une hausse du plafond de la subvention possible qui est passé de 7 000 € HT à 15 000 € HT

par an et par entreprise. L'aide Cuir & Savoir-Faire porte sur la prise en charge des coûts de formateur interne ou externe et s'attache à financer des actions peu ou pas finançables par les dispositifs existants.

Après près de 18 mois d'existence, CTC a choisi de faire le point sur ce dispositif et de vous partager le retour de plusieurs industriels, membres de CTC, ayant bénéficié de cette subvention en 2020. L'objectif étant de mieux faire connaître et découvrir cette aide, pour inciter un maximum d'entreprises membres de CTC à anticiper et organiser leurs opérations de transfert de savoir-faire sur 2021.

Ces entreprises ont déjà utilisé le dispositif Cuir & Savoir-Faire en 2020 : Adour Pied Confort Francis Lavigne, Ateliers Fourés, Ateliers de Vitré, Childéric Sellier, Compagnie Européenne de Tannage, DM Production, Éric Lomain Bottier, Javerflex, Le Soulor, Lemaitre Sécurité, Mag - La Botte Gardiane, Richard-Pontvert, Sovos Grosjean...

Pourquoi pas vous ?

QUESTIONS À TROIS ENTREPRISES UTILISATRICES

JACQUES DESBROSSES - DIRIGEANT DE LA TANNERIE SOVOS GROSJEAN® - LE THILLOT (88)

Votre entreprise a fait appel au dispositif C&SF en 2020. Pouvez-vous nous préciser dans quel contexte vous avez utilisé ce dispositif de financement et d'accompagnement proposé par la filière ? Pour préserver quels types de savoir-faire ?

Effectivement nous avons fait appel au dispositif Cuir & Savoir-Faire. Ce dispositif s'intègre parfaitement dans la politique de notre entreprise, à savoir la transmission du savoir-faire. Nos métiers, quoique d'apparence simple, nécessitent un apprentissage long pour acquérir l'autonomie à un poste.

Si vous deviez recommander le dispositif Cuir & Savoir-Faire à une autre entreprise de CTC que lui diriez-vous ?

Nous considérons que pour un trieur de peaux qualifié une durée de 5 ans est nécessaire. Aucun dispositif n'accompagne l'entreprise dans ce processus. Le nouveau dispositif est donc parfait pour cet accompagnement. Cela donne au salarié et à son accompagnateur du temps pour approfondir les sujets.

En deux mots, êtes-vous satisfait de cette subvention proposée par CTC ? Une suggestion à nous faire pour optimiser ce dispositif ?

Je vous confirme que le salarié a été embauché suite à la période de formation et je crois que c'est le meilleur témoignage. Poursuivez ce dispositif !

www.tannerie-sovos.fr



VIRGINIE BALENSI - RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES - ATELIERS DE VITRÉ (35)

Votre entreprise a fait appel au dispositif C&SF en 2020. Pouvez-vous nous préciser dans quel contexte vous avez utilisé ce dispositif de financement et d'accompagnement proposé par la filière ?

Cette formation a été réalisée dans un contexte de muta-

tion de notre atelier vers de plus en plus d'activités de fabrication d'articles de maroquinerie de luxe, mais aussi de transmission de savoir-faire précieux entre générations.

Pour préserver quels types de savoir-faire plus particulièrement ? Notre besoin s'orientait spécifiquement autour des techniques et savoir-faire maroquiniers, propres à la fabrication d'articles de cuir très qualitatifs dans un esprit de polyvalence maximum.

Si vous deviez recommander le dispositif Cuir & Savoir-Faire à une autre entreprise de CTC, que lui diriez-vous ? C'est un dispositif intéressant qui aide à bien construire et accompagner nos formations pour pérenniser et redévelopper nos activités historiques de maroquinerie.

En deux mots, êtes-vous satisfaite de cette subvention proposée par CTC ?

Oui, c'est un plus appréciable pour notre entreprise.

Une suggestion à nous faire pour optimiser ce dispositif ? Il serait souhaitable d'alléger quelque peu la procédure d'inscription qui reste assez "conséquence" en temps de préparation du dossier au regard du montant de l'aide accordée, qui couvre uniquement le coût du formateur. Sinon je suggère d'élargir cette aide aux apprenants.

www.texier.com

TEXIER
MAISON FONDÉE EN 1881

MARIE-FRANCE ROI SANS SAC - DIRIGEANTE DES ETABLISSEMENTS JAVERFLEX - JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT (24)

Votre entreprise a fait appel au dispositif C&SF en 2020. Pouvez-vous nous préciser dans quel contexte vous avez utilisé ce dispositif de financement et d'accompagnement proposé par la filière ? Pour préserver quels types de savoir-faire ?

Nous avons fait appel à ce dispositif pour de la formation en interne. En effet nous avons beaucoup de mal à recruter, nous sommes toujours à la recherche pour remplacer notre personnel qui part en retraite. Nous avons donc fait appel à ce dispositif pour transmettre les savoir-faire en matière de piquage et d'emballage.

Si vous deviez recommander le dispositif Cuir & Savoir-Faire à une autre entreprise de CTC, que lui diriez-vous ? Grâce à cette initiative, nous avons recruté un jeune au montage, je serais intéressée de renouveler l'opération.

Avez-vous trouvé que ce dispositif était facilement accessible au regard des éléments à fournir à CTC pour présenter votre candidature ?

C'est assez simple à mettre en œuvre, en particulier avec l'aide de Jean-Claude Jegou, Coordinateur chez RESOcuir et Responsable innovation et développement pour la FFC.

En deux mots, êtes-vous satisfait de cette subvention proposée par CTC ? Une suggestion à nous faire pour optimiser ce dispositif ?

Je pense que c'est une bonne chose et pourquoi ne pas augmenter les sommes allouées ? Il y a encore beaucoup de choses à accomplir en France, ce serait vraiment dommage de perdre nos savoir-faire, même si nous ne sommes plus très nombreux.

www.javerflex.fr



Vous souhaitez déposer un dossier de subvention Cuir & Savoir-Faire ?

Le processus de candidature permet aux entreprises de réaliser rapidement leur demande, et de pouvoir, si nécessaire, obtenir un accompagnement pédagogique de CTC.

Pour chaque opération, les entreprises doivent constituer un dossier à partir de documents téléchargeables sur www.ctc-services.org/cuir-savoir-faire, et l'adresser au département subventions de CTC à l'adresse : ctcsubventions@ctcgroupe.com

Chaque envoi doit comprendre la fiche de demande de subvention de l'opération accompagnée du tableau récapitulatif de plan de formation, ainsi qu'une liasse fiscale. En fonction du profil du formateur (externe /interne), l'entreprise transmettra le devis du prestataire externe ou le bulletin de salaire de décembre de l'année N-1 (formateur interne).

La date de prise en compte des dépenses démarre dès la réception du dossier complet et recevable à CTC. CTC vérifiera chaque dossier et reprendra éventuellement contact avec les entreprises pour préciser les demandes.

L'ensemble des demandes sont validées par un comité de pilotage regroupant des experts des cinq secteurs industriels de la filière cuir, nommés par les fédérations professionnelles. Un retour concernant l'acceptation de chaque demande est faite après acceptation par le comité d'évaluation. Toute demande devra être transmise à CTC deux mois avant le démarrage de l'action.

Contacts CTC

Présentation du dispositif :

Christophe Broquet, Chef de projets entreprises membres
04 72 76 10 15 / em@ctcgroupe.com

Instruction du dossier et demande de subvention :

Catherine Dodet, Responsable du département subventions
cdodet@ctcgroupe.com

Suivi pédagogique de l'action de formation :

Marie-Claire Laplane, Responsable gestion des savoir-faire
mclaplane@ctcgroupe.com

Retrouvez la documentation Cuir & Savoir-Faire sur :
www.ctc-services.org/cuir-savoir-faire